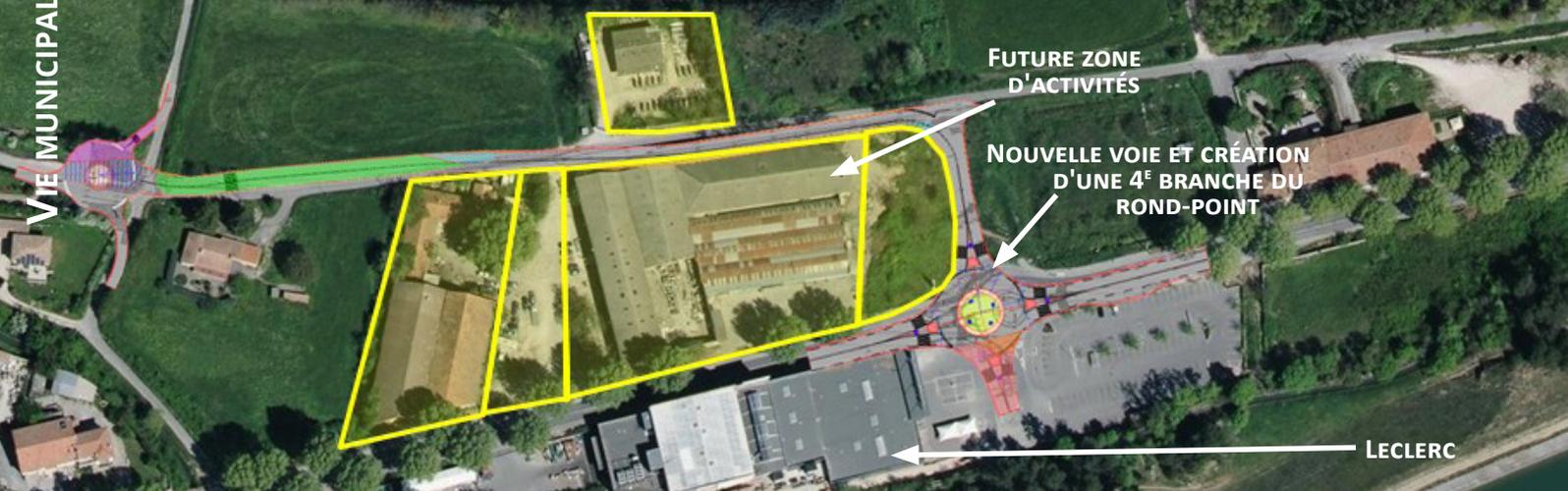


Une nouvelle zone d'activités à la Coudourousse

VIE MUNICIPALE



Une réunion publique (photo ci-dessous) a permis de présenter les intentions du projet d'aménagement des quartiers de Coudourousse et de la gare

Il est ambitieux et salutaire pour la commune. Le projet d'aménagement prévu dans les quartiers de la Coudourousse et de la gare se déroulera en plusieurs phases. Le 12 septembre, une réunion publique a permis de balayer les grands axes de ce projet qui prévoit l'aménagement de la gare SNCF en pôle d'échange multimodal et la création d'une zone d'activités à la Coudourousse, en lieu et place des actuels

hangars vétustes, situés en face du magasin Leclerc. Cette zone permettra d'accueillir des entreprises et de créer de l'emploi sur la commune. En partenariat avec la municipalité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a confié cet aménagement à la SPLA pays d'Aix Territoires, venue présenter publiquement les différentes étapes de ce projet, réalisé notamment grâce à l'adduction récente des réseaux dans les quartiers du Moulin et de Coudourousse.

DES ÉTAPES AVANT LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Une 4^e branche qui rejoindra le chemin des Bouches-du-Rhône sera créée sur le

rond-point de Leclerc, afin de permettre aux bus d'accéder facilement à la gare et de fluidifier la circulation. Ce chemin sera élargi et requalifié. Les voies d'accès et les infrastructures seront calibrées pour le bon fonctionnement de la gare et la circulation des véhicules. Il est aussi prévu des pistes cyclables, des trottoirs et des aménagements paysagers offrant davantage de confort aux usagers. Un pôle multimodal sera ensuite créé pour faciliter l'accès aux différents transports (voiture, train, bus, vélo) tout en laissant une place prioritaire aux piétons et aux vélos. Le permis d'aménager est en cours d'instruction par le service urbanisme métropolitain.

EN LIEU ET PLACE DE L'ANCIENNE FRICHE

Idéalement située sur la RD96, qui voit circuler jusqu'à 12000 véhicules par jour, cette future zone d'activités sera aménagée par un aménageur immobilier et les parcelles seront exclusivement dédiées à des baux commerciaux. Dans cette ancienne friche, certains bâtiments vétustes seront détruits pour être reconstruits, d'autres seront réhabilités et conservés. Le promoteur va ainsi accompagner l'aménagement choisi par la commune, en partenariat avec les services métropolitains. Le démarrage du chantier est planifié pour 2021.



L'INTERVIEW

DE SANDRA THOMANN / ADOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'URBANISME

Un projet anticipé lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme

La création d'une zone d'activité avait-elle été prévue ?

"C'est un projet de longue haleine qui a dû être anticipé lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Pour créer cette zone, exclusivement dédiée à de l'activité économique, il fallait prévoir les infrastructures nécessaires, notamment les voiries et les réseaux d'eau et d'assainissement. On a mené cette politique d'anticipation en achetant des parcelles, en amont, et en prévoyant le projet au PLU et lors des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) afin de pouvoir réaliser cette opération qui sera forcément bénéfique aux Meyrarguais et répondra à une demande d'emplois. La physionomie de Meyrargues a évolué et les modes de vie changent. Il faut permettre aux habitants de travailler et de consommer dans leur commune et faciliter leurs déplacements".

L'ancienne friche sera-t-elle conservée ?

"Nous sommes impatients de voir cette zone d'activités sortir de

terre. Ce projet va améliorer l'entrée de ville et sécuriser l'ancienne friche. Certains locaux sont vétustes et devront être détruits face aux risques d'effondrement, mais d'autres méritent d'être conservés. On a observé des singularités sur d'anciens bâtiments, avec par exemple des frontons en pierre, qui ont une valeur patrimoniale et qu'il faudra réhabiliter et préserver. Des démarches similaires à celles du magasin Leclerc qui a su réhabiliter l'ancienne usine Barbier-Dauphin."

Des précautions environnementales en termes d'urbanisme sont-elles prévues ?

"Bien évidemment, le choix des matériaux, notamment pour limiter l'imperméabilisation des sols, sera primordial. Il faut être très vigilant. On est face à des problématiques de ruissellement des eaux qu'il faut prendre en compte et qu'il faudra forcément intégrer dans l'aménagement des parcelles."

"Une véritable zone d'attractivité va voir le jour et 200 emplois seront créés"

Ce projet reflète une vision moderne de l'urbanisme et une attractivité notamment pour les nouveaux arrivants. Cette future zone d'activités pourrait générer jusqu'à 200 emplois et ainsi permettre à des Meyrarguais de travailler dans leur lieu de vie", se réjouit le maire, Fabrice Poussardin. Elle va également faciliter l'accès aux commerces et permettre aux riverains de consommer dans leur propre village. "À la gare, les transports et les stationnements seront hiérarchisés ce qui va fluidifier la circulation, sans pour autant l'augmenter, dans des espaces qui seront, à terme, sécurisés et vidéoprotégés. Les nuisances pour les riverains seront ainsi amoindries, insiste-t-il. Par ailleurs, ce projet traduit une interpénétration public/privé avec un projet qui sera assuré par un promoteur -qui investira 16M€-

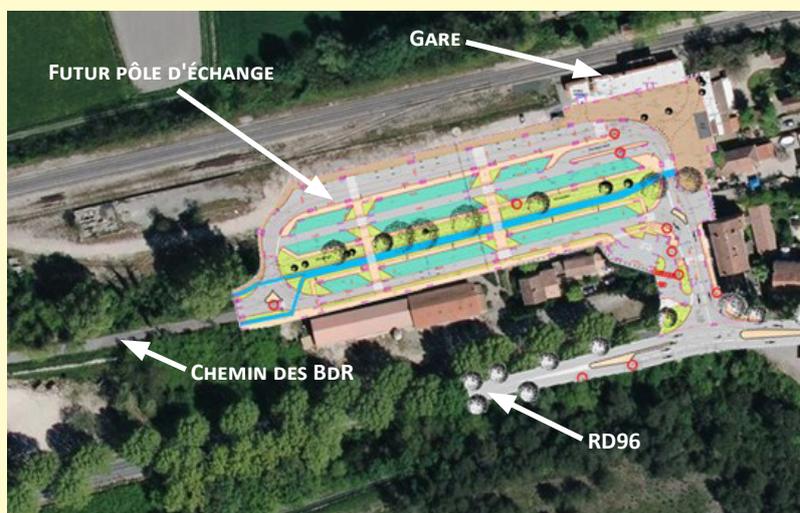
selon les aménagements et les choix que nous auront faits avec lui. Des activités uniquement commerciales (banque, bricolage...), qui s'inscriront en complémentarité avec celles du coeur de ville, y auront leur place", assure le maire. La vocation de cette zone est ainsi toute tracée : générer de l'emploi sur place, faciliter la consommation des Meyrarguais dans leur village, créer du lien et relier le coeur de ville aux flux économiques que représentent la RD96 et le futur pôle d'échange multimodal. "Notre mission est d'avoir une réflexion générale sur le territoire. Ainsi, en cohérence avec le PLU, qui prévoit entre autres le développement des secteurs de la gare et de Coudourouse, les périphéries sont petit à petit reliées au centre ancien, notamment grâce aux nouvelles voies du futur écoquartier."

« Aucune activité déjà existante en coeur de ville ne se retrouvera dans cette zone. Elles s'inscriront en complémentarité avec celles du centre. »

FABRICE POUSSARDIN
MAIRE DE MEYRARGUES

UN NOUVEAU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

Initialement imaginé pour simplifier le passage d'un moyen de transport à un autre, tout a été prévu dans la création de ce nouveau pôle d'échange multimodal, dont des stationnements hiérarchisés pour les vélos, les bus, les véhicules et les usagers de la SNCF. Devant la gare, un parvis de 1000m² sera aménagé avec des espaces verts au centre et la préservation de l'actuelle ligne d'arbres. Il sera créé : 5 quais bus, 105 places de stationnement en épis dont 5 pour les personnes à mobilité réduite, 2 places réservées à la SNCF et une pour les voitures électriques (IRVE), une piste cyclable, un dépose minute (3 voitures), un local vélos sécurisé de 60 places. La fréquence des trains n'augmentera pas mais la circulation sera optimisée dans l'ensemble du quartier notamment pour les véhicules. Un carrefour à feux tricolores sera réalisé à l'intersection de la route de la gare et de la RD96, ainsi qu'un bassin de rétention. L'opération pourrait démarrer fin 2020.



LES FINANCEMENTS (3 898 333€ INVESTIS PAR LA MÉTROPOLE)	CRÉATION PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL ET REQUALIFICATION DU CHEMIN DES BDR
MÉTROPOLE AMP INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	1 940 000€ HT
MÉTROPOLE AMP INFRASTRUCTURES DE VOIRIES	458 333€ HT
MÉTROPOLE AMP ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE	1 500 000€ HT

LE CHEMIN DES BOUCHES-DU-RHÔNE SERA REQUALIFIÉ

Le chemin des Bouches-du-Rhône sera élargi afin de créer une chaussée de 6,5 m et requalifié, avec des trottoirs et des pistes cyclables offrant davantage de confort aux usagers. Les bus emprunteront la quatrième branche qui sera créée sur le rond-point de Leclerc pour rejoindre le futur pôle multimodal. Ces nouvelles voies d'accès seront ainsi calibrées pour faciliter la circulation des bus et fluidifier l'ensemble du trafic routier. Les arrêts de bus situés sur le RD96 seront conservés.

